

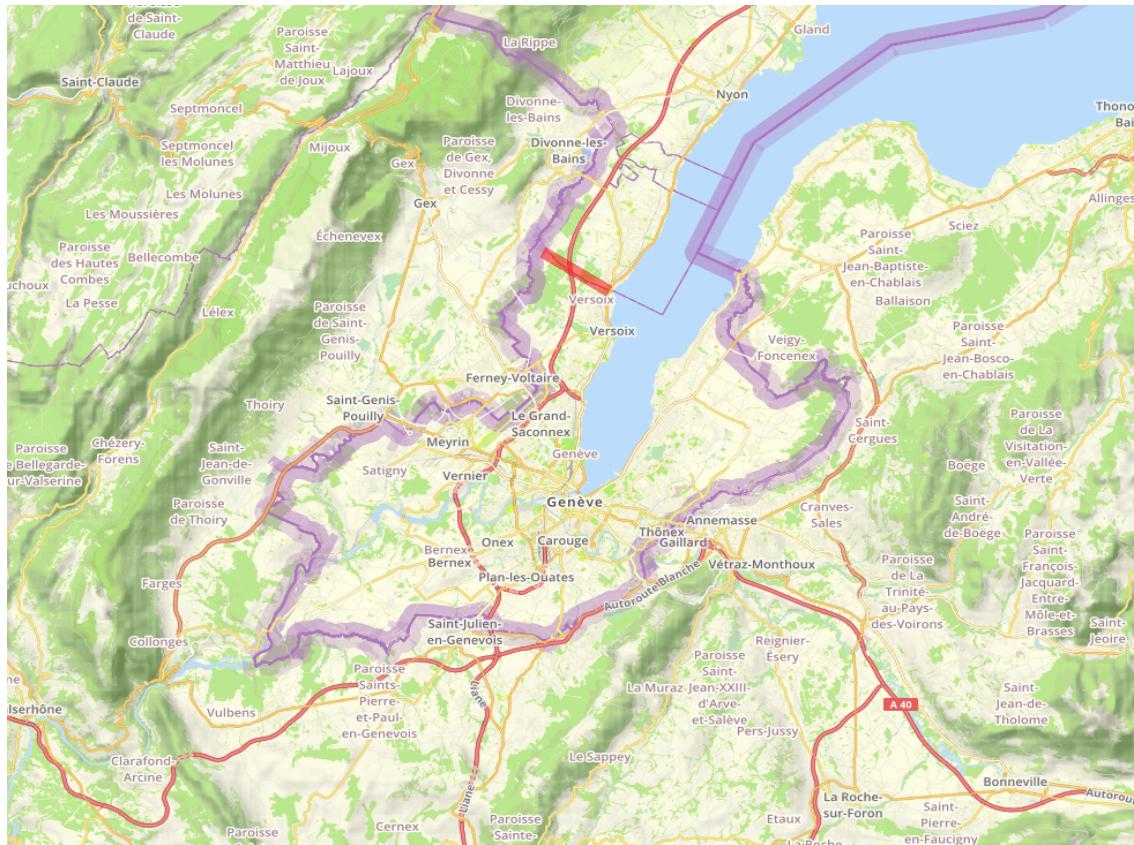
Le dispositif de Collaboration interinstitutionnelle à Genève

Journées nationales de la CII 2025

Vincent Delorme & Vincent Milliard, coordinateurs cantonaux CII

Contexte géographique

- Situation géographique
 - 103 km de frontière avec la France, 4.5 km avec la Suisse
 - Bassin économique de plus d'1 million d'habitants (530'000 habitants à GE)
 - Forte densité de la population (canton très urbain)



Contexte socio-économique

- Tissu économique fortement tertiarisé et dynamique
 - 360'000 emplois ETP (population active de 240'000 personnes dans le Canton)
 - 33'000 employés dans le secteur des organisations internationales
 - 29% de travailleurs frontaliers
 - Premier contributeur à la péréquation intercantonale pour 2026 (543 millions)
- Facteurs socio-économiques déterminants
 - Pénurie de logement et loyers élevés (taux de vacances de 0,34%; augmentation de 33% des loyers en 10 ans)
 - Primes d'assurance-maladie parmi les plus chères de Suisse (490.- à GE, 393.- en CH)
 - Population étrangère de 41.5% (plus 30% de binationaux)
- Autres facteurs importants
 - Formation obligatoire jusqu'à 18 ans mais taux de certification de l'ESII inférieur à la moyenne Suisse (84% à GE contre 90.1% en CH)
 - Introduction d'un salaire minimum depuis 2020

Contexte de l'aide sociale

- Rôle subsidiaire des communes en matière d'aide sociale (information, orientation, aides ponctuelles)
 - Canton fortement centralisé (canton-ville)
- Gestion déléguée de l'aide sociale
 - Hospice général, institution fondée il y a 490 ans (en 1535) qui œuvre exclusivement dans le domaine social depuis 1901 (loi sur l'assistance publique)
 - Entité publique autonome qui est l'organe d'exécution de la loi en matière d'aide sociale
 - Institution inscrite dans la Constitution genevoise
 - Loi sur l'Hospice général définit le cadre d'intervention



Loi sur l'aide sociale et la lutte contre la précarité (LASLP) I

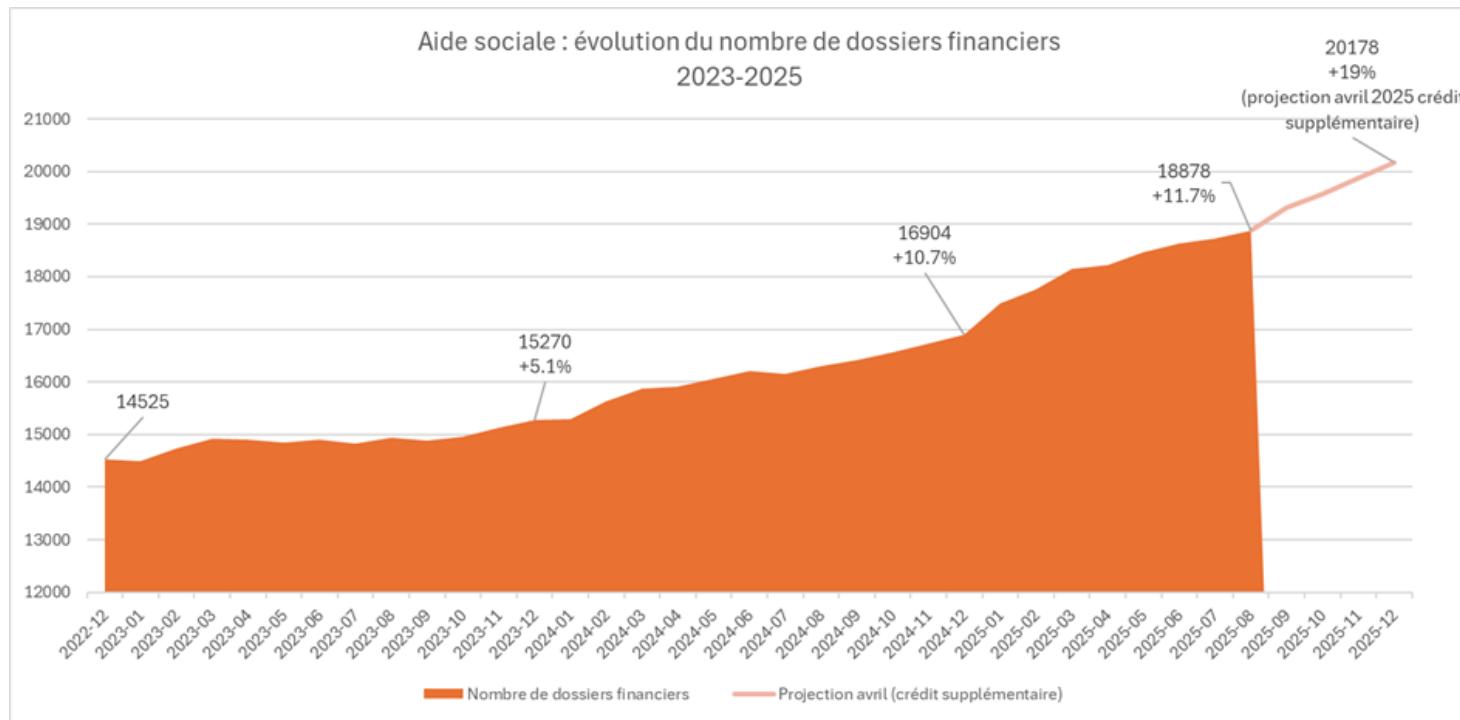
- Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025
- Renforcer l'accompagnement pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle (principes: confiance, responsabilité et autonomie)
- Principales nouveautés:
 - Simplification administrative avec une approche forfaitaire pour les prestations financières
 - Meilleure incitation à reprendre un emploi, même à petit taux (franchise sur le revenu)
 - Incitation à la formation et la reconversion (déplafonnement de l'âge, soutien à la reconversion, y compris pour les personnes sans prestation financière)
 - Soutien accru aux indépendants (durée de l'aide, prise en compte des différentes activités (CSIAS) et des personnes avec emploi précaire)
 - Renforcer la collaboration avec les milieux économiques
 - Meilleure prise en compte des besoins spécifiques des enfants et des familles (rééquilibrage des barèmes et prise compte des situations de vie)
 - Promotion de la santé des bénéficiaires

Loi sur l'aide sociale et la lutte contre la précarité (LASLP) II

- Renforcement des principes de collaboration interinstitutionnelle:
 - Renforcement de l'importance de la CII dans les buts de la loi
 - Volonté d'inscrire la collaboration interinstitutionnelle à des fins de prévention de l'aide sociale
 - Encouragement à la rédaction de conventions de collaboration avec les différents partenaires
 - Clarification et renforcement du rôle du canton dans la CII (cohérence du dispositif et simplification administrative)
 - Faciliter l'échange d'information avec l'assurance-invalidité, l'assurance-chômage et l'office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue
- Volonté de renforcer la collaboration au sens large

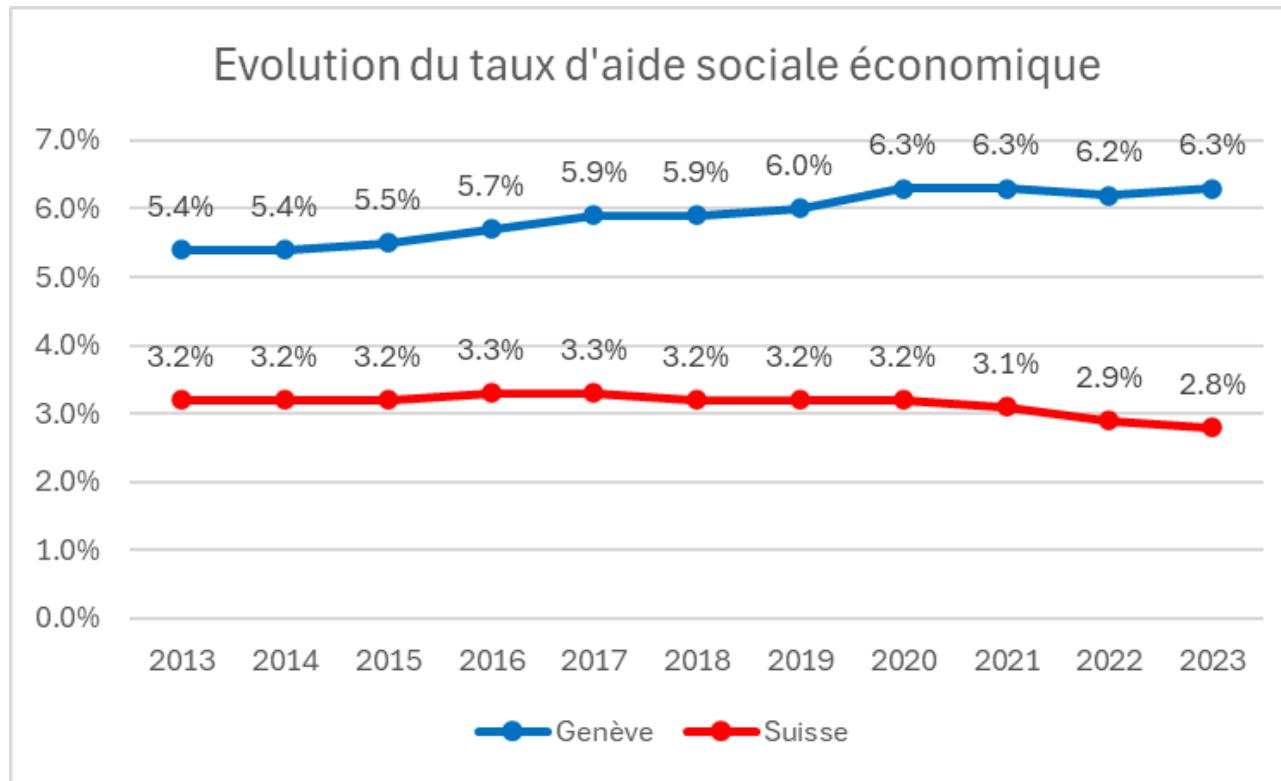
Situation de l'aide sociale à Genève I

- Taux d'aide sociale en hausse constante (projection à +19% de dossiers supplémentaires en une année et +39% depuis fin 2022)
 - Augmentation du nombre de bénéficiaires (27'000 personnes à fin 2024)
 - Augmentation de la durée à l'aide sociale



Situation de l'aide sociale à Genève II

- Tendance inverse à l'ensemble de la Suisse

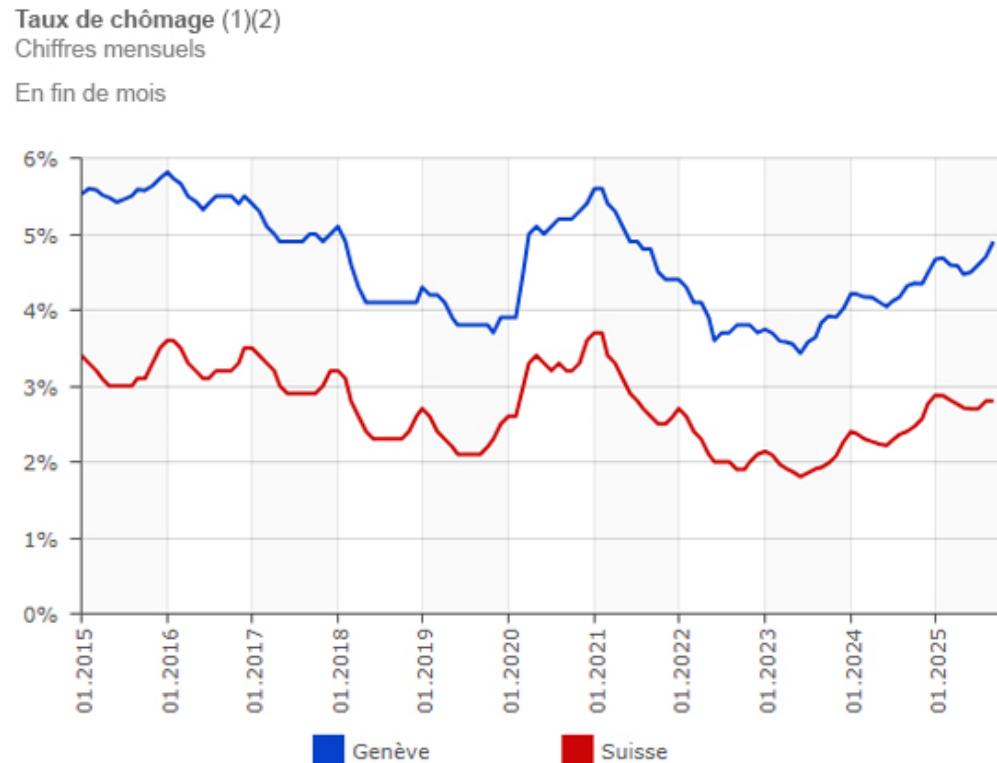


Facteurs d'explication

- Important cumul de facteurs de précarisation
 - Caractéristiques de la population davantage à risque de pauvreté:
 - Deuxième canton le plus jeune de Suisse
 - Part d'étrangers la plus élevée de Suisse
 - Deuxième canton le plus dense de Suisse
 - Important taux de familles monoparentales
 - Plus faible taux de certification de l'ESII
 - + Problématique de logement (pénurie et coût des loyers)
 - + Prime d'assurance-maladie (43.5% de la population bénéficie d'un subside)
 - + Fort taux de personnes à faible revenu
 - + Détérioration de la santé mentale
- Complexification des situations (cumul de difficultés)!

Chômage

- Fort taux de chômage en comparaison Suisse:
 - A fin septembre 2025: 12'335 chômeurs inscrits (+3% en un mois, +13% en un an)
 - Taux de chômage de 4.9% contre 2.8% en moyenne Suisse



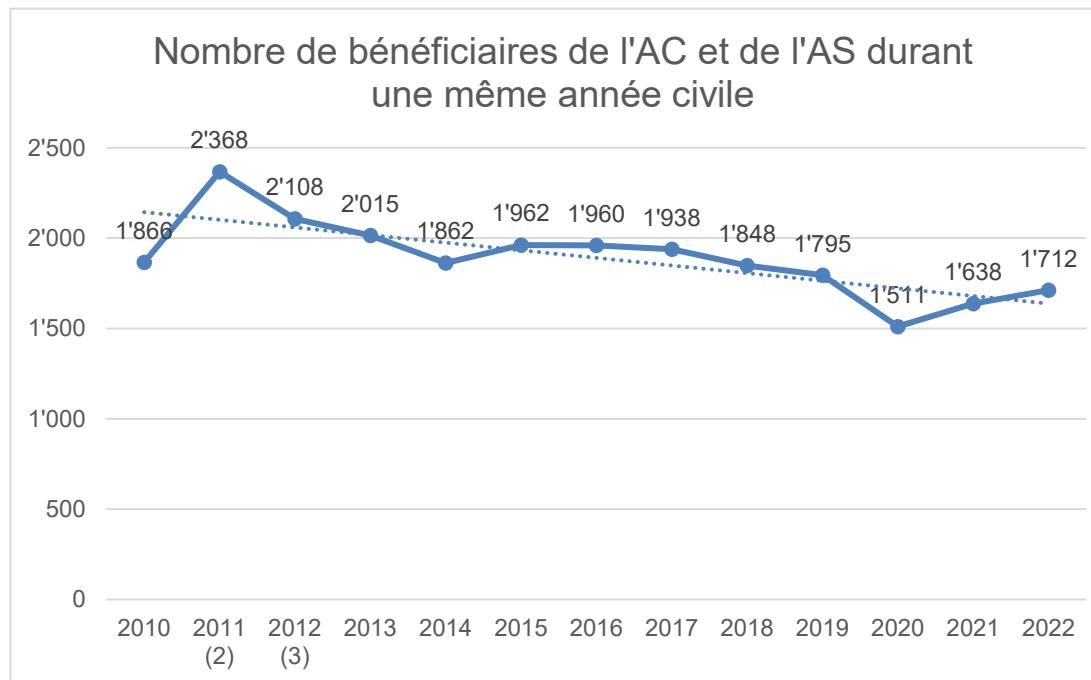
Assurance-invalidité

- Rente AI
 - A fin 2024, 15'334 bénéficiaires d'une rente (tendance en hausse, +3% en un an)
 - Taux de rente AI de 4.6% contre 4.1% en Suisse
- Demande AI
 - Forte augmentation du nombre de demande AI (+13.7% en un an)

Demandes	2022	2023	2024	Evolution 2022-2024
Premières demandes AI reçues	5369	5557	6320	18%
Assurés majeurs de plus de 25 ans	4140	4374	4888	18%
Assurés majeurs de 18 à 25 ans	197	204	284	44%
Assurés mineurs	1032	979	1148	11%

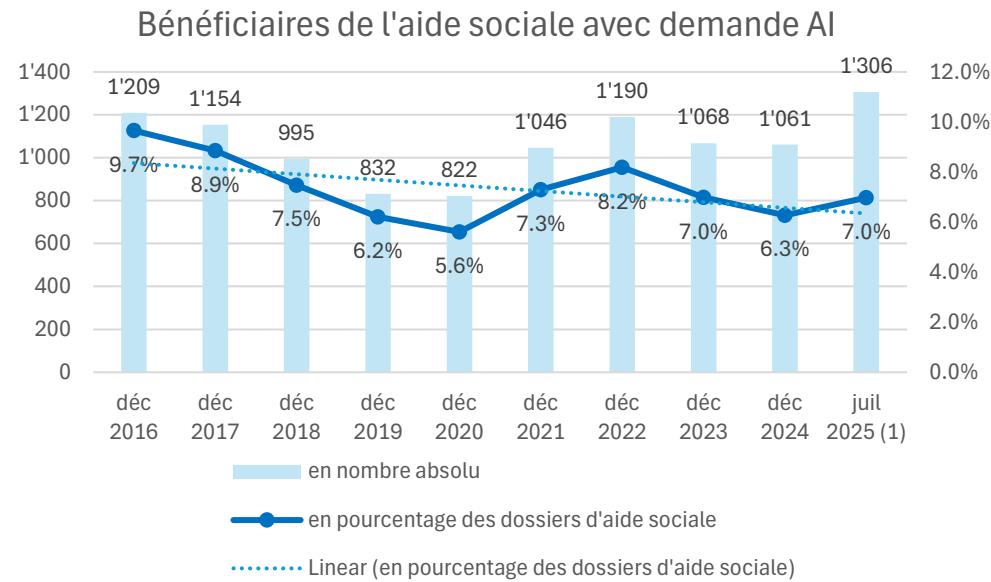
Parcours dans le système AC-AS-AI I

- Passage de l'assurance-chômage à l'aide sociale
 - Stabilisation du nombre de situations (malgré l'augmentation du nombre de personnes à l'aide sociale)



Parcours dans le système AC-AS-AI II

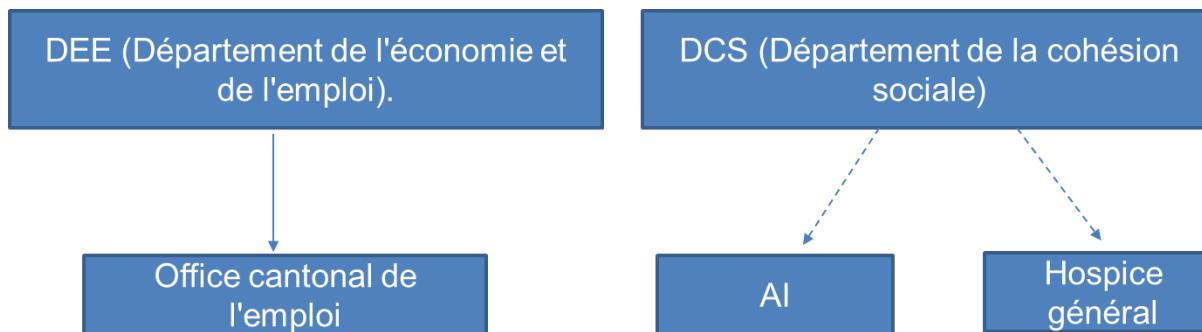
- Passage de l'aide sociale à l'assurance-invalidité
 - Augmentation du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale avec une demande AI
 - En pourcentage du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale, la tendance est plutôt à la baisse



- Estimation de près de 4'000 situations par an (AC-AS-AI)

Le dispositif CII à Genève – gouvernance

- Deux départements concernés, trois entités
- Coordination assurée par le Département de la Cohésion sociale
- Comité de pilotage constitué de représentants des trois institutions et du coordinateur
- Référents CII de terrain désignés dans chaque institution



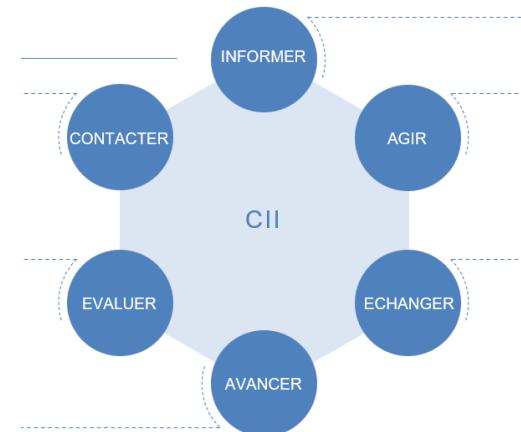
Le dispositif CII à Genève – fonctionnement

Dispositif CII principalement basé sur la collaboration de terrain

- Des référents CII terrain dans chaque institution
 - 6 référents de l'Office cantonal de l'emploi (ORP)
 - 4 référents de l'Hospice général
 - 9 référents de l'assurance-invalidité (gestion et réadaptation)
- Permanences de gestion (1 demi-journée par semaine)
 - Échange d'informations sur des demandes AI en cours
 - Permanence AI alternée avec l'Office cantonal de l'emploi et l'Hospice général
 - ***Environ 1'000 situations traitées par an***
- Permanences de réadaptation (4 demi-journées par semaine)
 - Échanges autour de situations complexes signalées par les collaborateurs des institutions
 - Permanence avec la présence d'un référent de chaque institution
 - Possibilité d'inviter la personne concernée et/ou un médecin-conseil
 - ***Environ 400 situations traitées par an***

Le dispositif CII à Genève – formation des collaborateurs

- Formation dispensée par les référents CII (6x/an)
- Réunir des collaborateurs des 3 institutions pour sensibiliser à la CII
 - Mieux informer les assurés
 - Agir en cas de problème de santé
 - Échanger les informations pertinentes
 - Avancer pour garantir la continuité du plan d'action
 - Évaluer les meilleures options pour la personne
 - Contacter les collaborateurs des autres institutions
- Atelier pratique concerté autour d'une situation spécifique fictive
- Renforcer le signalement des situations par les collaborateurs de terrain



Le dispositif CII à Genève – résumé

- Mise en commun de ressources par les institutions concernées
- Systématique de travail (permanences de gestion et de réadaptation)
- Grande expertise des référents CII

La CII Genève en quelques chiffres:

- Un lieu commun de collaboration
- Un comité de pilotage qui se réunit une fois par mois
- 19 référents CII des 3 institutions concernées
- 18 formations CII données depuis 2023
- 250 collaborateurs formés à la CII dans les 3 institutions
- 1400 situations/année traitées par les référents

Le dispositif CII à Genève – perspectives de développement

- Développement des outils « CII »
 - Renforcer les outils de travail commun pour faciliter la collaboration de terrain
- Améliorer le monitoring
 - Assurer un meilleur suivi des situations et du dispositif CII
- Renforcer la structure du dispositif
 - Formalisation et clarification des processus et du cadre de collaboration existant
- Clarifier les interactions avec les autres cadres CII
 - Identifier les synergies possibles avec les autres dispositifs (AIS, CAP Formations, intégration de l'Office de la formation professionnelle)
- Renforcer la vision stratégique de la CII
 - Construire les conditions nécessaires à la mise en place d'un comité stratégique

Santé mentale et aide sociale à Genève

- Augmentation des problèmes de santé mentale (au sens large) parmi les bénéficiaires de l'aide sociale
- Besoin de soutien adapté
 - Pour les professionnels du travail social
 - Pour les bénéficiaires avec des problèmes de santé mentale
- Donner des outils pour renvoyer les bénéficiaires vers le bon partenaire "santé"

"La santé mentale correspond à un état de bien-être mental qui nous permet d'affronter les sources de stress de la vie, de réaliser notre potentiel, de bien apprendre et de bien travailler, et de contribuer à la vie de la communauté."

- Une problématique qui transcende les cadres institutionnels et invite à la collaboration

Merci de votre attention